

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La France à la Haye

La prochaine réunion de la Conférence internationale de La Haye devait être pour les défenseurs des idées d'arbitrage international, de pacification universelle, de pacifisme — pour employer un néologisme plus ou moins heureux — l'occasion de manifester leurs sentiments et leurs vœux avec une recrudescence d'ardeur.

On conçoit facilement qu'il en soit ainsi. Ce n'est pas un fait insignifiant que la réunion de cette seconde Conférence — la première, il y a plusieurs années, n'ayant pas été sans d'appréciables résultats, encore bien qu'elle n'ait pas réalisé toutes les espérances qu'on avait mises en elle. Cette seconde réunion qui a persévéré l'initiative du Tsar et des gouvernements qui, comme le nôtre, lui ont prêté leur appui, aura réussi à faire aboutir, prouve la persistante préoccupation des Etats et surtout des peuples à l'égard d'idées jugées naguère inacceptables, comme si elles n'eussent relevé que du domaine du rêve et de l'utopie.

Il y a là une tendance, un mouvement d'opinion qui partout, dans tous les pays, ne fait que s'accroître et dont forcément, qu'elles le veuillent ou non, les monarchies comme les républiques ne peuvent se refuser à faire totalement abstraction. Veulent-elles les combattre et s'y opposer, elles doivent avoir recours à toutes sortes d'équivoques, d'arguties et de faux-fuyants, qui suffiraient, à eux seuls, à montrer jusqu'à quel point se dérobe sous leurs pieds le vieux terrain que les apologistes de la guerre et de sa nécessité jugeaient naguère encore si solide. Combien est-on loin des théories des Joseph de Maistre ou des Moltke, qui proclamaient la guerre non pas seulement une nécessité, mais un bienfait pour l'humanité et pour la civilisation. Aujourd'hui de telles théories apparaissent comme empreintes d'un archaïsme barbare et dans la Conférence qui va s'assembler, personne n'oserait ouvertement les revendiquer à son compte et s'en constituer le défenseur. C'est là on ne saurait le nier, un grand pas dans la voie du progrès pacifique.

Est-ce assez cependant que la guerre ne puisse plus être considérée que comme un pis aller ? Nous ne le croyons pas. Il faut que, de plus en plus, voie en elle un des faits les plus monstrueux que l'imagination puisse concevoir. Il faut aussi, que de plus en plus, les gouvernements, sous la pression des peuples, prennent conscience du devoir qui leur incombe, de n'avoir recours aux armes que si l'existence et l'indépendance des nations qu'ils représentent sont sérieusement menacées. Mais de cela qui est et qui sera jugé ?

Voilà la grande question. Faut-il la croire insoluble ? Si l'utilité des conférences telles que celle qui va se réunir à La Haye, nous semble évidente et indiscutable, c'est précisément parce qu'elles nous conduisent peu à peu — trop lentement certes, mais presque sûrement sous la pression de l'opinion publique — vers un état de chose nouveau où le rôle du Tribunal suprême appelé à se prononcer sur les litiges internationaux sera de plus en plus actif et prépondérant. Volontiers, on dit encore que nous sommes loin de ce jour, et que très probablement, il ne lui sera jamais. N'est-ce pas là une assertion bien téméraire, pour peu que l'on étudie d'un peu près la marche des événements et le courant des idées modernes ?

Au cours même de ces dernières années, combien de conflits sanglants ont été évités ; avec quel zèle les gouvernements neutres se sont-ils entremis pour abréger la durée des guerres qui avaient éclaté entre l'Espagne et les Etats-Unis, entre la Russie et le Japon, et naguère encore, à Algésiras, les puissances européennes, en écartant les menaces d'un

dissentiment franco-allemand, n'ont-elles pas accompli une tâche bienfaisante, puissamment secondées en cela par la presque unanimité de l'opinion !

La nouvelle Conférence de La Haye s'ouvrira donc dans des conditions qui seront loin d'être défavorables ; la France, avec ses plénipotentiaires tels que ceux qui ont été désignés y tiendra dignement sa place. Sans imprudence, sans témérité, mais avec un invincible dévouement. Aux solutions pacifiques et humaines des graves questions que cette fois encore on ne résoudra point peut-être, mais qui, par cela même qu'elles seront posées, se rapprocheront encore un peu davantage du jour où elles deviendront des réalités, les représentants de la France républicaine auront à cœur de servir une fois de plus la grande cause de la civilisation et de l'humanité. Ils agiront avec une autorité d'autant plus grande qu'ils sentiront derrière eux l'immense majorité de cette opinion dont nous rappelions tout à l'heure la puissance et qui est de plus en plus la reine du monde. Ils comprendront aussi que le meilleur moyen de se rapprocher du but à atteindre n'est pas de se prêter à des manifestations que les meilleures intentions peuvent dicter, mais qui ne concordent nullement avec la situation de l'Europe et du monde. Pour bien servir une cause, il faut, avant tout ne pas la compromettre par des exagérations, qui friserient le ridicule et qui porteraient atteinte au sens commun et aux devoirs envers la patrie. Comment oublier qu'elle a des frontières ?

A. B.

Chambre des Députés

Séance du 11 mai 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Même affluence que les jours précédents à la Chambre où a lieu la grande discussion de la politique du gouvernement.

M. Caillaux, ministre des finances, dépose sur le bureau de la Chambre le projet de budget pour 1908.

M. Jaurès prend la parole pour continuer son discours.

M. Jaurès critique vivement le gouvernement, mais fait d'importantes déclarations contre le sabotage, contre l'antimilitarisme.

Il prend à partie MM. Viviani et Briand.

La séance est renvoyée à lundi.

Séance du 13 mai

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

A la séance de lundi, c'est M. Briand, ministre de l'Instruction publique qui vient répondre aux attaques dirigées contre lui par M. Jaurès.

Il regrette dit-il, que le débat ait pris une tournure personnelle, mais il ne saurait s'en émouvoir, car à son tour, il peut renvoyer à M. Jaurès les critiques que celui-ci lui a adressées.

Il se défend, ainsi que le lui a reproché Jaurès, d'avoir jamais été l'excitateur de la classe ouvrière, car au contraire, il a toujours combattu les menées anarchistes.

Est-ce que M. Jaurès n'a pas été traité de vendu, de renégat, et à cette époque n'a-t-il pas déclaré son écœurement à la seule idée de retourner dans l'opposition irréductible où il se trouve.

M. Jaurès combat les républicains comme on le fait aux élections en les qualifiant de réactionnaires.

C'est une triste tactique. La vérité c'est que la direction du parti socialiste échappe de plus en plus à M. Jaurès ; ce sont les anarchistes qui le dominent.

M. Jaurès, sans doute, a renié l'antipatriotisme, mais avec des si et des mais. Pourquoi n'a-t-il pas dit publiquement à celui qui représente cette doctrine « Vous n'êtes pas des nôtres ».

M. Jaurès a fait aussi des distinctions que n'a point faites Bebel. Il parle de guerre défensive, de directions qui seront sans doute fixées, pendant la guerre, dans des congrès.

L'orateur s'attache à démontrer que

la Confédération du travail n'est pas dirigée par de véritables ouvriers, mais par des anarchistes. Il en arrive au syndicat des instituteurs et à la révocation de M. Nègre.

Cette révocation, M. Briand déclare l'avoir prononcée avec tristesse, mais il la maintient et il ne dit pas que ce soit même la dernière du même ordre.

Cette mesure était dictée par la nécessité de mettre fin à une situation dangereuse, car la question qui se pose est de savoir si là où est la responsabilité il faut aussi être l'autorité.

Pour enrayer le mal, cette mesure était nécessaire.

M. Briand termine en demandant à la Chambre d'approuver le gouvernement.

M. Chauvin sollicite la réintégration des 3 postiers révoqués.

La discussion générale est close et la séance renvoyée à mardi.

EN RUSSIE

Le Congrès des monarchistes

Au congrès des monarchistes de Moscou, le comte Konovitsine a proposé le désarmement des israélites des ligues de « self-défense » juive, la légalisation des ligues de « self-défense » des vrais Russes. Les autres orateurs ont préconisé une dictature énergique, la dissolution de la Douma avec modification de la loi électorale par l'etsar, conformément aux besoins de la population russe.

De nombreuses arrestations politiques continuent à être opérées à Saint-Petersbourg ; les cosaques ont dispersé un meeting de garçons boulangers grévistes, dont plusieurs ont été blessés et 200 arrêtés.

La grève des équipages des navires de la mer Caspienne est terminée.

Le Budget de 1908

Dans l'exposé des motifs du projet de budget pour 1908, M. Caillaux débute par un aperçu de notre histoire financière pendant ces dernières années ; il ajoute que le budget de 1908 se présente dans des conditions très difficiles, mais il compte exclure du budget de 1908 et des budgets suivants toute émission d'obligations à court terme et faire en sorte que l'année prochaine et pendant les années à venir, les dépenses publiques puissent être couvertes par le seul produit des impôts.

Après une révision sévère des demandes des ministères, dit le ministre, il parut possible de faire descendre de 120 à 44 millions les augmentations réclamées, c'est-à-dire de les abaisser au-dessous du chiffre résultant de l'application des dernières lois votées : la loi militaire, la loi d'assistance aux vieillards, le nouveau programme de constructions navales, les lois de primes, etc., entraînent, en effet, une charge supplémentaire de plus de 10 millions pour l'exercice de 1908.

En faisant disparaître des dépenses inutiles, telles que les dettes de distances sur les sucres, en comprimant les crédits de différents services, on réalise une économie de 76 millions sur les propositions primitives, on réduit à 65 millions l'écart entre les recettes et les dépenses.

Pour rétablir l'équilibre, le ministre propose deux économies exceptionnelles atteignant le chiffre d'environ 52 millions et en empêchant toute déperdition dans le produit des impôts il procure au Trésor 13 millions de ressources nouvelles.

D'abord pour éviter aux pensionnés de l'Etat la gêne résultant du fait que leurs pensions sont payées à la même époque que celles de la Caisse des retraites pour la vieillesse, le ministre propose d'anticiper d'un mois les dates d'échéances des pensions civiles et militaires. L'application de cette mesure, ajournée à la fin de l'année prochaine, apportera des avantages et ne causera pas d'inconvénient aux intéressés et elle allégera d'une somme

de 23 millions le budget de la dette viagère pour 1908.

En second lieu, le ministre reprend une combinaison suggérée au mois de novembre dernier, elle consiste à échelonner, sur un certain nombre d'années, les primes à payer à la marine marchande du chef des lois du 30 janvier 1893 et 1^{er} avril 1902. L'exercice 1908 serait ainsi exonéré d'une charge de 29 millions.

On me remarquera sans doute, écrit M. Caillaux, que nos propositions étant admises, l'exercice 1908 bénéficierait d'économies exceptionnelles s'élevant à 33 millions et dont le budget suivant sera privé. On dira peut-être que le budget de 1909 continue les budgets précédents en léguaient, comme eux, un découvert à l'exercice qui lui succède. Soit ; mais comparons l'importance de ces découverts successifs. Le budget de 1906 transmettait 92 millions de déficit au budget de 1907, qui léguaient un découvert de plus de 100 millions à l'exercice 1908.

Le budget proposé est équilibré, sans obligations à court terme, et ne charge l'exercice 1909 que de 33 millions, qui seront aisément couverts par les plus-values de recettes.

Enfin, M. Caillaux, en terminant, avoue que cette année, nous touchons presque au but, mais qu'il serait pleinement atteint l'an prochain.

Joyeuse méprise

Un de nos confrères du matin — que nous ne nommerons pas, car de pareilles aventures peuvent arriver à tout le monde — avait chargé le plus débrouillard de ses reporters d'éclaircir par quelques interviews diligemment choisies l'obscur question du repos hebdomadaire et quelques autres revendications ouvrières. On lui avait entre autres indiqué un homme indispensable à voir, le député Chambon, vice-président de la commission du travail.

Notre reporter bondit sur le Tout-Paris, cueillit l'adresse du premier Chambon qu'il trouva et s'y rendit au plus vite. Arrivé là, il fit passer sa carte en indiquant qu'il désirait interviewer M. Chambon sur le port de la moustache et le repos hebdomadaire.

L'interviewé consentit avec complaisance à révéler son opinion sur la moustache — car il en avait une — et déclara d'une voix très grave :

— La moustache, parfaitement. Je suis pour qu'on porte la moustache et même la barbe.

Mais, sur la question du repos hebdomadaire, il se recusa obstinément. Et, comme l'interlocuteur insistait, il finit par jurer qu'en toute loyauté il n'y entendait rien, mais là, rien de rien.

— A qui le ferez-vous croire, monsieur le président ?

— Mais à tout le monde, parbleu ! Et dites bien à votre journal que je m'en fiche, du repos hebdomadaire, et complètement.

Le reporter se retira, étourdi.

Il comprit plus tard. Il s'était rendu par erreur à la sonnette de M. Chambon, basse noble à l'Opéra, célèbre par sa barbe superbe, mais tout à fait insoucieux du repos hebdomadaire, quoique fort sympathique aux revendications ouvrières.

Les effets de la chimie

Un sénateur, du nom de Chavarébière de Sal, vient de mourir, très regretté de tous ses collègues.

Ce brave homme était, en effet, fort aimé au Sénat. Il s'y était même taillé une manière de petite célébrité à la suite d'une aventure assez cocasse.

Un jour, M. Chavarébière de Sal, trouva, devant son miroir, qu'il blanchissait avec exagération. Et il résolut de se faire teindre les cheveux...

Que se passa-t-il ? A quelle réaction chimique furent soumises les dernières mèches de M. Chavarébière de Sal ? Cela personne ne le saura jamais...

Mais on vit un jour l'excellent sénateur apparaître au Luxembourg avec des cheveux extraordinairement jaunes...

— Ce n'est rien, expliqua M. Chavarébière de Sal. Un accident, une bêtise de mon perruquier... Je vais faire arranger cela...

Il s'en fut donc chez un autre perruquier... Mais il était écrit que ses cheveux iraient, si l'on ose dire, de Charybde en Scylla...

Le lendemain, M. Chavarébière de Sal, revint au Sénat avec des cheveux verts, mais là, d'un vert ahurissant...

C'est depuis lors que le bonhomme se refusa à adresser la moindre parole à M. Berthelot.

— La chimie, s'écriait-il dans les couloirs, la chimie est une invention du diable !

Cette aventure lui coûta ses derniers cheveux.

LE PETIT LORD

Le plus petit et le plus jeune pair d'Angleterre, car il n'a que trois ans et demi, tandis que le doyen d'âge de la Chambre Haute, lord Gwydyr, en compte bientôt quatre-vingt-dix-sept. L'année du couronnement d'Edouard VII, une jolie canadienne de Halifax épousait le marquis de Donegal qui avait soixante printemps de plus qu'elle. Le mariage fut heureux, mais court. Le marquis mourut laissant pour héritier un enfant au berceau. C'est le marquis actuel. Il est de droit grand amiral de la flotte et à Westminster Hall, il a dès maintenant dans le vestiaire des Lords sa patère où il suspendra son chapeau et son manteau, quand il ira siéger. Les autres Lords sont très fiers de compter parmi eux ce petit collègue. Ils ont cet avantage sur la France qui n'a pas de petit sénateur.

Le chapeau rouge

Quand le porcher Peretti, franciscain, puis provincial de l'ordre fut nommé cardinal par Pie V, celui-ci dispensa le nouvel élu, à cause de sa pauvreté, des frais à payer à la daterie apostolique pour avoir le droit de porter le chapeau et la barette rouges. Devenu Sixte Quint après avoir jeté ses béquilles, le chef de l'Eglise voulut supprimer les dépenses imposées aux membres du Sacré Collège pour jouir des privilèges de leur haute dignité. Il n'y parvint point, n'ayant occupé le trône pontifical que cinq ans. Les usages continuèrent alors à fleurir. Aujourd'hui, il en coûte fort cher pour avoir le chapeau rouge. Les deux récents cardinaux espagnols choisis par Pie X en font l'expérience. On vient de leur envoyer, avec les insignes cardinaux, deux prélat's accompagnés de gardes nobles. Ces délégués commencèrent par leur réclamer à chacun 40.000 francs pour dépenses de voyages et menus accessoires. Les cardinaux auront ensuite à payer leur costume évalué à 25.000 francs ; seulement, ils ne seront autorisés à s'en servir qu'après avoir versé à la daterie la forte somme. En outre, quand ils arriveront à Rome ou le Saint-Père leur confirmera leur élévation, ils devront acquitter la note grasse que leur présenteront les maîtres de cérémonies qui les assisteront. Au total, ils auront à tirer de leur bourse 140.000 francs. Gros chiffre qui contraste avec la pauvreté de l'Eglise. Aussi n'y a-t-il plus de porchers cardinaux.

Le monument Trajéux

Dimanche à Paris a eu lieu l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de Trajéux.

MM. Clemenceau et Picquart, Brisson et de Pressensé, Painlevé et Laborie, Gabriel Monod, Joseph Renard, d'autres encore, aux noms moins retentissants, mais aux convictions également ardentes.

Mme Ludovic Trarieux assistait émue, à la glorification de celui dont elle fut la compagne dévouée et vaillante, ayant auprès d'elle son fils, M. Gabriel Trarieux.

Le monument, œuvre du sculpteur Jean Boucher, s'élève place Denfert-Rochereau, dans le 14^e arrondissement, à quelques pas du Lion de Belfort, ou plus exactement au centre de l'un des deux squares minuscules qui encadrent l'entrée de la rue Froidevaux. Dans l'autre square, se trouve le buste de Raspail.

L'œuvre du sculpteur Jean Boucher est d'un ensemble harmonieux, im-

INFORMATIONS

Au ministère des affaires étrangères

Le ministère des affaires étrangères a reçu les télégrammes suivants, relatifs aux incidents du Maroc.

« La « Jeanne-d'Arc » a envoyé au « Lalande » par télégraphie sans fil, l'avis que la tribu Rehamma serait maîtresse de Marrakech, et que les

Européens, sauf les Allemands, seraient en route pour la côte. »

Ce message mérite toutefois confirmation, en raison de l'état atmosphérique, qui contrarie la transmission.

» L'agent consulaire anglais a dû quitter Marrakech le 9. La colonie française se dirigera vers la côte dès qu'elle disposera des moyens de transport nécessaires. Seuls les Allemands auraient décidé de rester à Marrakech.

» Le consul de France à Mogador a reçu le 8 par courrier spécial, une lettre très rassurante de Mouley-Hafid, sur la situation à Marrakech.

» La « Jeanne-d'Arc » a quitté le 9 Tanger pour se rendre à Casablanca, Mazagan et Mogador. L'agitation signalée à Marrakech n'est nullement provoquée par l'occupation d'Oudjda, mais au contraire, par l'absence de toute autorité locale. »

Les relations franco-allemandes

La « Neue Gesellschaftliche Correspondenz » publie une conversation qu'un de ses rédacteurs a eue avec M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin. En voici la substance :

A propos des relations franco-allemandes et de la question d'un rapprochement, M. Jules Cambon a déclaré que non seulement il était opportun de travailler à un tel rapprochement, mais que c'était même un devoir. Les efforts tentés dans ce sens se trouvent contrariés par de nombreuses questions d'amour-propre, d'autant plus qu'il y a de chaque côté des droits et des intérêts à concilier. Aussi chacune des deux nations doit-elle s'efforcer de ménager le sentiment national et les traditions de l'autre. Si l'Allemagne est un Etat militaire grand et puissant, la France est une nation puissante et glorieuse. La presse a contribué plus souvent à accentuer qu'à adoucir les dissensions. La question du Maroc en est un exemple.

« Il existe des Français, dit M. Cambon, qui sont persuadés que seules la France et l'Espagne ont des intérêts au Maroc. Il y a aussi beaucoup d'Allemands qui voudraient germaniser le monde entier. Or, dans les pays lointains, les Européens devraient travailler de concert, et, en cas de conflits, permettre aux diplomates de les régler de sang-froid et de s'entendre sur toutes les questions. Une guerre serait aujourd'hui plus terrible, plus meurtrière, plus coûteuse qu'autrefois, et chacun doit faire son possible pour écarter ce tel malheur. Dans l'intérêt de la civilisation, c'est un devoir non seulement pour la France et l'Allemagne, mais encore pour l'Europe entière, de travailler dans ce sens. »

L'interlocuteur de M. Cambon lui a demandé s'il pensait que dans les hautes sphères politiques de Berlin on partageait cette opinion. M. Cambon a répondu : « Il n'y a pas un homme en Europe qui, dans le fond de son cœur, n'en pense pas autant. »

Le monument Trajéux

Dimanche à Paris a eu lieu l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de Trajéux.

MM. Clemenceau et Picquart, Brisson et de Pressensé, Painlevé et Laborie, Gabriel Monod, Joseph Renard, d'autres encore, aux noms moins retentissants, mais aux convictions également ardentes.

Mme Ludovic Trarieux assistait émue, à la glorification de celui dont elle fut la compagne dévouée et vaillante, ayant auprès d'elle son fils, M. Gabriel Trarieux.

Le monument, œuvre du sculpteur Jean Boucher, s'élève place Denfert-Rochereau, dans le 14^e arrondissement, à quelques pas du Lion de Belfort, ou plus exactement au centre de l'un des deux squares minuscules qui encadrent l'entrée de la rue Froidevaux. Dans l'autre square, se trouve le buste de Raspail.

L'œuvre du sculpteur Jean Boucher est d'un ensemble harmonieux, im-

Télégrammes reçus hier :

Paris, 13 mai, 1 h. 27 s.

MM. Briand, Viviani et Clemenceau ont conféré longuement dans la matinée. On croit que le gouvernement repoussera l'ordre du jour adopté par la délégation des gauches impliquant des poursuites contre la confédération générale du travail...

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 14 mai, 1 h. 31 s.

A la délégation des gauches

La délégation des gauches réunie dans la matinée a entendu M. Clemenceau qui exposa les raisons qui ne lui permettent pas d'accepter l'ordre du jour voté hier par la délégation sur la proposition de M. Delcassé.

La délégation après le départ de M. Clemenceau a décidé de ne présenter aucun ordre du jour. M. Clemenceau, en sortant de la réunion de la délégation des gauches a conféré avec MM. Briand et Viviani.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Cahors

Voire du 10 mai. — Malgré la coïncidence avec plusieurs foires environnantes, notre foire a été passable. On foirail des bœufs, il s'y est traité quelques petites affaires sans augmentation. Beaucoup d'agneaux vendus à des prix très élevés.

Calvignac

Battue aux sangliers. — Dimanche dernier a été organisée une battue aux sangliers. On a délogé une laie avec huit petits marcassins ; un seul a été capturé. La mère a essayé deux coups de feu sans être atteinte.

Une nouvelle battue doit être organisée, afin de débarrasser, si c'est possible, nos campagnes de ces hôtes gênants.

Parnac

Victoire républicaine. — La liste radicale Penardis a été élue tout entière avec une moyenne de 30 voix de majorité sur la liste de l'Action libérale.

L'ancien conseil clérical est battu.

Puy-l'Évêque

Succès scolaire. — Mlle Rose Labrande, institutrice à Puy-l'Évêque, vient de subir avec succès les épreuves du certificat d'aptitude pédagogique. Félicitations.

Prayssac

Fêtes des Combattants de 1870-71. — Le banquet sera présidé par M. Guiraudies-Capdeville, ancien commandant des mobiles, chevalier de la Légion d'honneur, assisté de M. Panouze, chef de bataillon territorial, officier de la Légion d'honneur.

Avant le banquet, une manifestation aura lieu devant la statue du maréchal Bessières, où M. Courtil, ancien officier des mobiles, prononcera une allocution, en rappelant quelques anecdotes de la funeste campagne.

En harmonie avec les services. En 1824, le crédit du caissier se montait à cinquante-huit mille francs. Ce fut alors que Charles Mignon, comte de la Bastie titre dont on ne parlait jamais, obla son caissier en le logeant au Chalet, où, dans ce moment vivait obscurément Modeste et sa mère.

L'état déplorable où se trouvait Mme Mignon que son mari laissa belle encore a sa cause dans la catastrophe à laquelle l'absence de Charles était due. Le chagrin avait employé trois ans à détruire cette douce Allemande ; mais c'était un de ces chagrins semblables à des vers logés au cœur d'un bon fruit. Le bilan de cette douleur est facile à chiffrer. Deux enfants, morts en bas âge, eurent un double ci-gît dans cette âme qui ne savait rien oublier. La captivité de Charles en Sibérie fut, pour cette femme aimante, la mort tous les jours. La catastrophe de la riche maison Wallenrod et la mort du pauvre banquier sur ses sacs vides, fut au milieu des doutes de Bettina sur le sort de son mari, comme un coup suprême. La joie excessive de retrouver son Charles faillit tuer cette fleur allemande. Puis la seconde chute de l'Empire, l'expatriation projetée furent comble de nouveaux accès d'une même fièvre.

Enfin, dix ans de prospérité continuelles, les amusements de sa maison, la première du Havre ; les dîners, les bals, les fêtes du négociant heureux, les somptuosités de la villa Mignon, l'immense considération, la respectueuse estime dont jouissait Charles, l'entière affection de cet homme, qui répondit par un amour unique à un unique amour, tout avait réconcilié cette pauvre femme avec la vie. Au moment où elle ne doutait plus, où elle entrevoyait un beau soir à sa journée orageuse, une catastrophe inconnue, enterrée au cœur de cette double famille et dont il sera bientôt question, fut comme une sommation du malheur.

En janvier 1826, au milieu d'une fête, quand le Havre tout entier désignait Charles Mignon pour son député, trois lettres, venues de New-York, de Paris et de Londres, furent chacune comme un coup de marteau sur le palais de verre de la Prospérité. En dix minutes, la ruine avait fondu de ses ailes de vautour sur cet inouï bonheur, comme le froid sur la Grande Armée en 1812.

En une seule nuit, passée à faire des comptes avec Dumay, Charles Mignon prit son parti. Toutes les valeurs, sans en excepter les meubles, suffisaient à tout payer.

(A suivre)

CHRONIQUE LOCALE

Regrettables oubliés !

La feuille du crû expose ses grands hommes en première page ! C'est presque de la gloire, que gratis elle leur donne.

Après Rey, Bourdin, voici Béral le sénateur qui occupe — portrait compris — plus d'une colonne de la feuille.

La biographie qui est publiée du sénateur Béral, — tout comme celle de MM. Rey et Bourdin — est bonne.

Seulement voilà, elle est incomplète. Elle rappelle tous les faits saillants de la vie du tyranneau, mais elle passe sous silence les faits saignants.

Le metteur en page de la feuille a laissé sur le marbre ces faits saignants : il a bien fait, si son intention a été de ne pas raviver les douleurs des victimes du Panama !

En effet, on rappelle bien les époques brillantes du sénateur Béral, mais on oublie de parler de la période mémorable pourtant, que l'illustration du jour transmettra aux générations, où entre deux gendarmes, le sénateur Béral s'essayait sur un banc de cour d'assises et entendait les clameurs des pauvres diables dont les économies avaient été englouties dans l'aventure ignominieuse du Panama.

Dans cette biographie du caïman la feuille oublie aussi l'époque où M. de Provost de Launay, député, flétrissait à la tribune de la Chambre les agissements du sénateur Béral qui, indûment, avait palpé la forte somme.

Il est vrai que si la feuille avait rappelé cette période, elle aurait dû dire que cette flétrissure valut à M. Bourdin, avocat, l'un de ses plus beaux succès de barre, car à la suite de l'interpellation de M. Provost de Launay dont la Chambre approuva le réquisitoire à l'unanimité moins 5 voix, un procès fut plaqué devant le tribunal correctionnel de Cahors où le sénateur Béral fut encore arrangé de bonne façon par M. Bourdin.

Le metteur en page de la feuille aurait dû ne pas oublier sur le marbre les « paquets » où étaient exposés ces petits détails.

L'histoire n'est-elle pas faite, en effet, que de petits détails ?

LOUIS BONNET.

Hélas !!!

A la suite de l'ordre du jour voté par le Conseil municipal au sujet des démarches à faire pour la construction de la Manufacture des tabacs à Cahors, Cathary dans la « Dépêche » doucha les renégats qui se félicitaient trop tôt du soi-disant succès de leur campagne.

Les renégats ont trouvé désagréables les douches que généreusement Cathary leur octroyait.

Dimanche dans la feuille du crû, sous la signature de Cagnac ils ont essayé de répondre à Cathary.

C'était tout naturel : c'était leur droit.

Mais en lisant la réponse des hommes d'affaires, une phrase nous a frappé.

Ces gens-là font écrire ceci : « C'est qu'aucun des journaux locaux n'a osé suivre la « Dépêche » sur le terrain où elle s'est placée. »

Ça, c'est de trop. Les fidèles de la feuille du crû se sont trompés ou — par habitude sans doute — ils ont voulu tromper.

Pour nous, nous pensons comme Cathary.

Si nous n'avons soufflé mot, c'est

voitants : 4,423 ; suffrages exprimés, 4,335 ; blancs ou nuls, 84.

Ont obtenu : MM. Bergerat, radical, 2,306 voix élu ; Camelinat ancien député, socialiste unifié, 2,031.

Il s'agissait de remplacer M. Rozier, socialiste unifié, élu député.

Les municipalités anglaises en France

Une délégation des maires écossais est arrivée samedi après-midi à Dieppe par le steamer de Newhaven. Ils se rendent à Paris, et de là iront visiter les principales villes de France.

Les municipalités d'Edimbourg, de Glasgow et de Manchester qui se rendent à Lyon pour répondre à l'invitation de la municipalité lyonnaise, seront reçues mardi à quatre heures, à l'Hôtel-de-Ville de Paris par le bureau et les membres du Conseil municipal.

Cette réunion, à laquelle assisteront seulement les conseillers municipaux, gardera un caractère de stricte intimité.

L'état civil du prince des Asturies

A 11 heures dimanche matin, a eu lieu au palais, par devant le ministre de grâce et de justice, agissant en qualité de premier notaire du royaume, l'inscription du prince des Asturies sur les registres de l'état civil.

Le nouveau-né a reçu le prénom d'Alfonso-Pio-Christino-Eduardo et de nombreux autres.

Les témoins étaient : le prince Carlos, représentant la famille ; M. Maurra, représentant le gouvernement ; M. Azcarraga, représentant le Sénat ; M. Canalejas, représentant la Chambre, et M. Sotomayor, en qualité de majordome major du palais.

Suivant les dires de M. Canalejas le roi d'Angleterre aurait télégraphié pour manifester son désir d'être parrain au baptême. Il lui a été répondu qu'on regrettrait de ne pas pouvoir accéder à son désir, le pape ayant déjà demandé de l'être.

Le baptême devait avoir lieu mardi, mais il a été ajourné à une date indéterminée.

Le roi aurait l'intention de donner à la cérémonie un caractère solennel.

Petites Nouvelles

M. Clemenceau président du conseil a adressé aux préfets une circulaire les invitant à favoriser l'institution des bains-douches à bon marché.

En procédant à l'enlèvement des derniers obus, on a recueilli à bord de l'« Iéna » de nombreux débris humains qui semblent constituer encore plusieurs cadavres.

M. Viviani ministre du Travail a présidé samedi le banquet de protection mutuelle des employés et des ouvriers de chemin de fer français et des colonies.

MM. Caillaux, ministre des Finances et Barthou, ministre des travaux publics, ont présidé dimanche l'inauguration du lycée des jeunes filles du Mans.

MOTS DE LA FIN

On connaît la galante recommandation du juge dictée à son greffier l'âge d'une jolie actrice l'émoi dans une poursuite. « ... ante deux ans, » avait-elle dit. « Écrivez trente deux ans avait formulé le magistrat parisien. »

A Vienne, la justice est moins complaisante. Une actrice, nous ne la nommerons pas pour ne pas lui faire de la peine, avait été citée.

— Votre âge madame ?

— Vingt-sept ans.

Quelques jours après, le juge reçoit une lettre anonyme lui proovant que ce n'était pas vingt-sept mais trente-sept que portait l'acte de naissance.

d'Allemagne mourut en essayant de parler la langue aimée de sa fille.

Heureux de sauver de ce grand et double naufrage sa femme et ses deux filles, Charles Mignon revint à Paris où l'Empereur le nomma lieutenant-colonel dans les cuirassiers de la Garde, et le fit commandeur de la Légion d'honneur.

Le rêve du colonel, qui se voyait enfin général et comte au premier triomphe de Napoléon, s'éteignit dans les flots de sang de Waterloo. Le colonel, peu grièvement blessé, se retira sur la Loire et quitta Tours avant le licenciement.

Au printemps de 1816, Charles réalisa ses trente mille livres de rentes qui lui donnèrent environ quatre cent mille francs, et résolut d'aller faire fortune en Amérique en abandonnant le pays où la persécution pesait déjà sur les soldats de Napoléon. Il descendit de Paris au Havre accompagné de Dumay, à qui, par un hasard assez ordinaire à la guerre, il avait sauvé la vie en le prenant en croupe au milieu du désordre qui suivit la journée de Waterloo.

Dumay fut très heureux en se voyant adopté par une famille où il vivrait comme le gui sur le chêne.

En attendant une occasion pour s'embarquer, en choisissant entre les navires et méditant sur les chances offertes par leurs destinations, le colonel entendit parler des brillantes destinées que la paix réserverait au Havre. En écoutant la dissertation de deux bourgeois, il entrevit un moyen de fortune, et devint à la fois armateur, banquier, propriétaire ; il acheta pour deux cent mille francs de terrains, de maisons, et lança vers New-York un navire chargé de soieries françaises achetées à bas prix à Lyon.

Dumay, son agent, partit sur le vaisseau. Pendant que le colonel s'installait dans la plus belle maison de la rue Royale avec sa famille, et apprenait les éléments de la Banque en déployant l'activité, la prodigieuse intelligence des Provençaux, Dumay réalisa deux fortunes, car il revint avec un chargement de coton acheté à vil prix. Cette double opération valut un capital énorme à la maison Mignon. Le colonel fit alors l'acquisition de la villa d'Ingouville, et récompensa Dumay en lui donnant une modeste maison, rue Royale.

Le pauvre Breton avait ramené de New-York avec ses cotons, une jolie petite femme à laquelle plut, avant toute chose, la qualité de Française. Miss Grummer possédait environ quatre mil-

parce que nous estimons que les meilleures plaisanteries sont celles du pigeon-sans-rive qui s'en va sans mot dire, la farce accomplie.

Car après tout, en l'occurrence, on n'avait pas à se gêner avec des cocos dont Cagnac paraît être — hélas ! — le paravert !

Aussi, nous n'entrerons pas dans la discussion soulevée, cette discussion n'intéressant que Cathary qui, on l'a vu, en quelques mots méprisants, a répondu.

Notre intention n'était donc que de relever une affirmation risquée. Nous l'avons fait.

L. B.

L'inventeur du téléphone

Sait-on quel fut véritablement l'inventeur du téléphone ? Ce fut un Français, Bourseul, et non point, comme on le croyait jusqu'ici, l'Américain Graham Bell.

Il y a quelques années, un petit vieillard, tout cassé, tout ridé, se présentait au cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux Postes, qui était alors M. Mougeot, et s'annonçait comme l'inventeur du téléphone. C'était un employé retraité du nom de Bourseul.

On crut d'abord qu'il radotait, mais, quand on consulta son dossier, force fut de reconnaître que son assertion était vraie et que cinquante ans auparavant, précurseur de Graham Bell et Elisha Gray qui, les premiers, prirent en Amérique un brevet pour l'exploitation du téléphone, le modeste Bourseul avait découvert le moyen scientifique et pratique à la fois de converser à distance.

Bourseul ne demandait qu'une augmentation légère de sa pension de retraite. M. Mougeot lui fit allouer trois mille francs de plus. Mais le pauvre homme n'en profita guère, puisqu'il mourut, il y a peu de temps dans la retraite et pour ainsi dire dans l'oubli.

M. Bourseul fut directeur des Postes et télégraphes à Cahors durant plusieurs années, du 1^{er} février 1879 à 1887.

Examen des Bourses

Voici le résultat des examens des bourses d'enseignement primaire qui ont eu lieu à Cahors pour les garçons.

Sont définitivement reçus : MM. Cantagrel, Courdresses, Verdé, Viallard.

Recrutement cantonal

Le 28 mai, à 10 heures du matin, dans une des salles de la Préfecture, se réunira le Conseil départemental de révision chargé de la clôture des listes du recrutement cantonal.

Tribunal correctionnel

Audience du 13 mai 1907

Audience peu chargée et rapide que préside M. Grimal.

COLPORTAGE D'ALLUMETTES

Contios, Charles, de St-Daunès, ancien menuisier, réduit — il a 65 ans — à la plus extrême misère, avait imaginé d'assurer son existence en vendant des allumettes que la Régie ne fabrique point.

Sur les réquisitions de M^e Lacaze, avocat de l'administration des Contributions indirectes, il est condamné à 300 fr. d'amende (Loi de sursis).

MENDICITE

Le sieur Arthur Bessous, 21 ans, ouvrier marchal-ferrant à Cahors ne détecte point le repos. Depuis deux mois il se fait des rentes à Cahors, en allant implorer à domicile la pitié des bonnes âmes à qui il persuade qu'il a besoin d'un secours pour aller assister aux obsèques de son père mort depuis deux ans. Il se dit envoyé par le Maire de Cahors ou toute autre personnalité.

Le truc est éventé et Bessous condamné à 15 jours de prison (loi de sursis) avec verte et salulaire admonestation du président.

Crédit Agricole

On a appris par la presse locale qu'il était question de doter enfin le département du Lot d'une caisse régionale de crédit agricole dont jouissent déjà presque toutes les autres départements.

Comme suite à cet article, voici quelques indications sur les avantages que les agriculteurs peuvent retirer de cette institution.

En 1824, le crédit du caissier se montait à cinquante-huit mille francs. Ce fut alors que Charles Mignon, comte de la Bastie titre dont on ne parlait jamais, obla son caissier en le logeant au Chalet, où, dans ce moment vivait obscurément Modeste et sa mère.

L'état déplorable où se trouvait Mme Mignon que son mari laissa belle encore a sa cause dans la catastrophe à laquelle l'absence de Charles était due. Le chagrin avait employé trois ans à détruire cette douce Allemande ; mais c'était un de ces chagrins semblables à des vers logés au cœur d'un bon fruit. Le bilan de cette douleur est facile à chiffrer. Deux enfants, morts en bas âge, eurent un double ci-gît dans cette âme qui ne savait rien oublier. La captivité de Charles en Sibérie fut, pour cette femme aimante, la mort tous les jours. La catastrophe de la riche maison Wallenrod et la mort du pauvre banquier sur ses sacs vides, fut au milieu des doutes de Bettina sur le sort de son mari, comme un coup suprême. La joie excessive de retrouver son Charles faillit tuer cette fleur allemande. Puis la seconde chute de l'Empire, l'expatriation projetée furent comble de nouveaux accès d'une même fièvre.

Enfin, dix ans de prospérité continuelles, les amusements de sa maison, la première du Havre ; les dîners, les bals, les fêtes du négociant heureux, les somptuosités de la villa Mignon, l'immense considération, la respectueuse estime dont jouissait Charles, l'entière affection de cet homme, qui répondit par un amour unique à un unique amour, tout avait réconcilié cette pauvre femme avec la vie. Au moment où elle ne doutait plus, où elle entrevoyait un beau soir à sa journée orageuse, une catastrophe inconnue, enterrée au cœur de cette double famille et dont il sera bientôt question, fut comme une sommation du malheur.

En janvier 1826, au milieu d'une fête, quand le Havre tout entier désignait Charles Mignon pour son député, trois lettres, venues de New-York, de Paris et de Londres, furent chacune comme un coup de marteau sur le palais de verre de la Prospérité. En dix minutes, la ruine avait fondu de ses ailes de vautour sur cet inouï bonheur, comme le froid sur la Grande Armée en 1812.

En une seule nuit, passée à faire des comptes avec Dumay, Charles Mignon prit son parti. Toutes les valeurs, sans en excepter les meubles, suffisaient à tout payer.

posant. Au-dessous du buste de Traïeux, qui surmonte une stèle portant la reproduction du texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, sont disposées quatre figures allégoriques. De chaque côté du support, le Travail et la Justice, et sur les marches du monument, une femme, une jeune fille, dont les mains étendues, laissent tomber des fleurs.

La cérémonie eut lieu sous la présidence de M. Armand Fallières, président de la République.

Le président de la République était accompagné de Mme et Mlle Fallières, ainsi que de MM. André Fallières, Jean Lanes et le colonel Ebener. Mme Loubet et Mme de Saint-Prix étaient également présentes.

Sur l'estrade enfin, avait pris place le commandant Dreyfus, vers qui se portaient tous les regards.

La musique du 103^e régiment d'infanterie, ayant exécuté la « Marseillaise », à l'arrivée du chef de l'Etat, et le voile recouvrant le monument que domine le buste en bronze de l'ancien ministre de la justice, ayant été retiré, des discours furent prononcés par MM. Antonin Dubost, président du Sénat ; Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue des droits de l'homme ; André Lefèvre, président du Conseil municipal ; Armand Bernard, secrétaire général de la préfecture de la Seine ; Decrais, sénateur de la Gironde ; Georges Lorand, député ; de Virtou, président de la Ligue belge des droits de l'homme ; Jean Appleton, professeur à la Faculté de droit de Lyon, président de la section de la Ligue des droits de l'homme, et M. Paul Painlevé, membre de l'Institut.

Elections Municipales à Paris

BALLOTAGE

Paris, 12 mai. — Quatrième arrondissement (quartier Saint-Gervais). — Inscrits, 8,831 ; votants, 5,701 ; suffrages exprimés, 5,602.

Ont obtenu : MM. Badini Jourdain, avocat, rép. lib., 2,063 voix (élu) ; Besombes soc. unifié, 2,049 ; Denney, maire-adjoint, rép., 1,484.

Il s'agissait de remplacer M. Pipe-raud, socialiste indépendant, décédé.

Cinquième arrondissement (quartier du Jardin-des-Plantes). — Inscrits, 6,671 ; votants, 4,591 ; suffrages exprimés, 4,527 ; blancs ou nuls, 67.

Ont obtenu : MM. Fleuret, soc. indép., 2,124 (élu) ; Jusfal, avocat rad. soc., 1,080 ; Givort, soc. unifié, 457 ; de Moro-Giafferi, avocat, lib. 862.

Il s'agissait de remplacer M. Desplas, radical socialiste, élu député.

Quinzième arrondissement (quartier Necker). — Inscrits, 11,205 ; votants, 6,816 ; suffrages exprimés, 6,704 ; blancs ou nuls, 112.

Ont obtenu : MM. le docteur Guibert rad. soc., 3,280 (élu) ; Marius Dubief, soc. unifié, 2,665 ; Gariou, pébiscitaire, 761.

Il s'agissait de remplacer M. Chautard, radical socialiste, élu député.

Dix-septième arrondissement (quartier des Epinettes). — Inscrits : 13,426 ; votants : 8,023 ; suffrages exprimés : 7,885 ; blancs ou nuls : 138.

Ont obtenu : MM. Brunet, socialiste unifié, 4,479 voix (élu) ; Boullenger, avocat, socialiste patriote, 3,406.

Il s'agissait de remplacer M. Brousse, socialiste unifié, élu député.

Dix-huitième arrondissement (quartier de la Chapelle). — Inscrits, 5,819 ; votants, 3,947 ; suffrages exprimés, 3,897 ; blancs ou nuls, 50.

Ont obtenu : MM. Gente, ancien sous-préfet, radical, 1,953 voix (élu) ; Victor Dalle, socialiste unifié, 1,944.

Il s'agissait de remplacer M. Bussat, rad. nation., élu député.

Dix-neuvième arrondissement (quartier d'Amérique). — Inscrits : 6,239 ;

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

Le malheureux lieutenant-colonel, sans nouvelles de ces êtres chéris, revint à pied, en 1814, en compagnie du lieutenant, à travers la Russie et la Prusse. Ces deux amis pour qui la différence des épaulettes n'existaient plus, atteignirent Francfort au moment où Napoléon débarquait à Cannes. Charles trouva sa femme à Francfort, mais en deuil ; elle avait eu la douleur de perdre son père, de qui elle était adorée et qui voulait toujours la voir souriante, même à son lit de mort. Le vieux Wallenrod ne survivait pas aux désastres de l'Empire. A soixante-douze ans, il avait périé sur les cotons, en croyant au génie de Napoléon, sans savoir que le génie est aussi souvent au-dessus qu'au-dessous des événements. Ce dernier Wallenrod, des vrais Wallenrod-Tustall-Bartenstild, avait acheté presque autant de balles de coton que l'Empereur perdit d'hommes pendant sa sublime campagne de France.

— Che meirs sans le godon !... dit à sa fille ce père, de l'espèce des Goriot, en s'efforçant d'apaiser une douleur qui l'effrayait, ed che meirs ne teffant rienné à beronne, car ce Français

Sont conviés à cette grande fête patriotique : M. le préfet du Lot, M. le colonel du 7^e de ligne, diverses notabilités militaires ou administratives, tous les anciens combattants de l'Année terrible, MM. les officiers de l'active et de la réserve, les descendants des combattants qui ont disparu.

L'excellente musique du 7^e de ligne rehaussera l'éclat de cette belle manifestation patriotique en faisant entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

La population enthousiaste ne manquera pas de joindre ses amusements à la fête, et un bal grandiose et populaire sera installé pour le couronnement de cette imposante journée.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Les vétérans. — Le conseil de section de la 130^e section des Vétérans des armées de terre et de mer s'est réuni vendredi dernier, à cinq heures du soir, à la mairie de Cajarc sous la présidence de M. le docteur Larnaudie, conseiller général.

L'assemblée a décidé que la réunion statutaire aurait lieu le dimanche 26 mai prochain, à Cajarc, et serait suivie d'un banquet à l'hôtel Gazcau.

La foire. — Favorisée par un temps splendide, notre dernière foire a été assez importante. Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 19 fr. 50 à 20 fr. 75; maïs, de 19 fr. 50 à 20 fr.; avoine, de 9 fr. à 9 fr. 75; seigle, de 15 fr. 50 à 16 fr.; haricots, de 35 à 38 fr.; fèves, de 15 fr. 75 à 17 fr. 50, le tout l'hectolitre; pommes de terre, de 6 fr. 25 à 6 fr. 50 les 50 kilos.

Place du foirail. — Bœufs d'élevage, de 500 à 600 fr.; bœufs de labour, de 675 à 900 fr.; bovillons et génisses, de 190 à 350 fr.; moutons, de 22 à 35 fr.; bœufs, de 38 à 42 fr.; brebis, de 17 à 30 fr.; agneaux, de 15 à 20 fr.; chèvres, de 12 à 35 fr.; porcelets, toujours en forte hausse, vendus de 20 à 35 fr. selon la grosseur et l'âge; porcs d'élevage, de 35 à 55 fr.

Viande de boucherie. — Bœufs, de 34 à 35 fr. les 50 kilos; vaches de 29 à 40 fr.; veaux de lait gras, de 1 fr. 05 à 1,10 le kilo; moutons, de 70 à 75 centimes le kilo; agneaux gras, de 80 à 85 centimes le kilo.

Place du Pont : Volailles. — Œufs, de 75 à 80 centimes la douzaine; poulets, de 1 fr. 10 à 1 fr. 25 le demi-kilo; poules, de 85 à 95 centimes; canards, de 80 à 85 centimes; dindes, de 75 à 80 centimes; pintades, de 1 fr. à 1 fr. 10 le tout le demi-kilo; pigeonneau, de 1 fr. à 1 fr. 10 la paire; lapins domestiques, de 75 à 80 centimes le kilo; chevreux en très grande quantité, de 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo; canetons de 1 fr. 30 à 1 fr. 60 la paire; oies, de 5 à 6 fr. la paire; poussins, de 20 à 25 centimes la pièce.

Jardinage, toujours vendu à de très hauts prix. En somme, excellente journée pour le commerce et sans le moindre incident.

Figeac

Correspondance. — M. A. Galtier, président de la Société de libre pensée « l'Emancipation figeacoise », adresse la lettre suivante au citoyen Roux, secrétaire :

« Mon cher ami, J'élis dans la Dépêche de ce jour que « l'Emancipation figeacoise », en émettant un vœu tendant au rétablissement d'une tolérance, avait donné à ce vote un caractère de protestation contre un acte du gouvernement.

« Si tel est le sentiment des membres de notre société, il ne m'est pas possible, n'étant plus en communion d'idées avec eux, de conserver la présidence.

« Cordialement. — A. GALTIER. »

Syndicat. — Les membres appartenant au Syndicat des ouvriers mineurs et assimilés de la Société minière métallurgique du Quercy, sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu demain mercredi 15 mai, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville, salle des justices de paix. Tous les ouvriers qui désiraient se syndiquer et qui seraient dans l'impossibilité d'assister à la réunion, peuvent envoyer leur adhésion par écrit. Les adresser au camarade E. Delbos, secrétaire par intérim.

Concert des Artisans réunis. — C'est devant un public des plus avisés et des plus élégants que notre excellente société musicale les Artisans réunis a donné mardi soir le concert qu'elle offrait à ses membres honoraires et à leurs familles.

Tout d'abord et après l'exécution aisée d'une belle ouverture de concert, enlevée par l'Harmonie, nous avons eu le plaisir d'entendre tout un répertoire richement varié.

M. Buanton, dont le souple et fin talent a été si fortement goûté et dont le nom figurait très justement deux fois au programme. L'artiste salué par les applaudissements d'une salle conquise dut remonter souvent en scène et c'est bien là le meilleur éloge que nous puissions lui adresser.

Après lui, et comme toujours avec ce talent de clarinettiste indiscutable et de nous tous connu, M. Escudier est venu glaner, par l'interprétation savante du 12^e solo de « Kloss » une des meilleures parts du succès. Ce fut ensuite le tour de Mme Laborie de Larigaldie, véritable artiste, dont la voix ardente et volutée draine tous les frissons dans le flot harmonieux de sa chaude caresse. Prestigieuse dans « Aime-moi », prestigieuse aussi dans le « Grand duo de Polyencte » dont elle partagea le succès avec M. Tspalos, qui chanta avec beaucoup de justesse et de couleur. Très justement applaudi et rappelé M. Miral, le sympathique président de l'Harmonie, dans le chant des « Sapins » et l'« Air de la Coupe du roi de Thulé ». M. Miral, puis qu'il a le privilège de posséder une très belle voix, nous devrait accorder plus souvent celui de l'applaudir. Quant à M. Baudis, c'est un charme à l'entendre, son interprétation de la « Cavatine de Faust » a été bien jolie et bien douce. Très féta fut aussi M. Muratori, violoniste déjà distingué qui donna avec beaucoup de goût une périlleuse fantaisie sur « Lucie de Lammermoor », magistralement accompagné par M. Bitter, directeur honoraire des Artisans réunis.

Le piano d'accompagnement fut aussi tenu tout à tour par Mme Tspalos et Mme Miral, qui toutes deux contribuèrent dans une très large part à assurer le succès de Mme Laborie et des autres chanteurs. Les applaudissements n'ont pas été ménagés non plus à l'orchestre habilement composé, soit qu'il est joué la brillante valse de Philippucci « Aphrodite », ou qu'il ait accompagné les « Chanteurs des bois », lançant avec un entrain parfait cette éclatante chanson vibrante de soleil, qui clôtura si bien la soirée.

Quant à la partie comique, elle n'a point démerité de la partie musicale. Scènes toutes deux, elles arrivèrent, la main dans la main au succès dans la même mesure et les mêmes braves. A côté de M. Buanton, ce fut d'abord M. Bordes, qui avec un naturel ravissant nous est venu conter les forfanteries de couard et farouche Barbason. Très bien joué aussi le « Gendarme est sans pitié » où furent très applaudis MM. Aurière, Tarayre et Gineste et notons enfin la façon brillante dont ces deux derniers ont interprété la bouffonnerie musicale « Les deux Aveugles », où ils surent être excellents. En résumé belle et intéressante fête très réussie et dont nous avons emporté la meilleure impression.

N'oublions pas de mentionner la quête faite au profit des pauvres de la ville que notre société musicale n'oublie jamais.

Tentatives de déraillement. — L'instruction de ces diverses tentatives se poursuit très activement. M. le juge d'instruction a procédé à l'interrogatoire de Justin Latapie, âgé de quarante-trois ans, auteur présumé de ces tentatives criminelles, et à l'audition d'agents de la Compagnie. Il paraît que Latapie persiste dans son système de dénégation, mais les charges relevées contre lui sont accablantes; il ne tardera probablement pas à entrer dans la voie des aveux.

Nous avons dit que c'était grâce à l'énergie et au dévouement du jeune Henri Jouve, âgé de dix-sept ans, fils du garde-ligne de Bouleuch, qu'une terrible catastrophe avait été évitée. En effet, ce brave garçon parvint, après de grands efforts, à enlever la pierre et ne termina cette opération que deux minutes à peine avant le passage du train de voyageurs 1036. Nos félicitations à ce jeune homme.

Tribunal correctionnel. — Audience du 11 mai. — Une seule affaire est appelée : Cyprien Taurand, âgé de vingt-cinq ans, de Molières, poursuivi pour coups et blessures, est condamné à dix jours d'emprisonnement et à raison de ses bons antécédents, bénéficie de la loi de sursis.

Latronquière

Foire. — Notre foire de vendredi dernier a été assez importante, malgré les travaux pressants de la saison. Voici les principaux cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 800 à 900 francs; vaches de trait, de 600 à 700 francs, le tout la paire; veau pour la boucherie, 1 fr. le kilo.

Cochons gras, de 54 à 56 francs les 50 kilos; cochons pour l'engrais, de 50 à 70 fr.; cochons de lait, de 20 à 25 fr. le tout la pièce.

Volaille. — Poules, de 75 à 80 centimes; poulets, de 60 à 75 centimes; lapins domestiques, 30 centimes, le tout le demi-kilo; beurre, 70 centimes le demi-kilo; les œufs, 80 centimes la douzaine.

Moutons, de 30 à 45 fr.; brebis de 20 à 25 fr. le tout la pièce.

En somme, bonne foire pour le commerce.

Terrou

Probité. — Le jeune Lamplé Henri âgé de 10 ans, de Sasmayou, élève de l'école laïque de notre commune, trouva vendredi dernier devant l'hôtel Roussel deux billets de banque de 50 francs, qu'il déposa de suite chez le maître de l'hôtel, beau-père de l'instituteur, pour les remettre à son propriétaire.

Nous adressons à ce jeune garçon, nos plus sincères félicitations pour son acte de probité.

Après un tel exemple et beaucoup de semblables qu'on voit journellement, qu les détracteurs de l'enseignement laïque viennent nous dire qu'il n'y a qu'à l'école congréganiste qu'on apprend de bons principes.

Livernon

Foire. — La foire du mois de mai a été peu importante. Il a plu toute la journée.

Quelques transactions se sont faites sur le marché des bœufs et des brebis. Les agneaux se sont vendus de 20 à 25 fr. Les chevreux de 5 à 6 francs; les porcelets de deux mois de 25 à 30 fr. la pièce.

La volaille 85 centimes la livre; les œufs 65 centimes la douzaine.

Il a été constaté que cinq propriétaires ou fermiers de Livernon avaient conduit leurs agneaux sur le marché. Les autres préfèrent les conduire ailleurs, probablement dans l'intérêt de la commune!

Boussac

La question du presbytère. — M. le préfet du Lot vient d'annuler la délibération du Conseil municipal de Boussac, relative à la location du presbytère. Notre Conseil municipal dans sa généreuse libéralité, avait consenti la location de ce bel immeuble pour le prix de 30 fr. impôts en sus.

Saint-Céré

Jardin public. — Dimanche, M. le maire a rappelé aux habitants, par la voix du tambour de ville, qu'il est formellement interdit de couper les branches des arbres et les fleurs du Jardin Public, de s'y promener à bicyclette, d'y jouer et de marcher sur le gazon. Les parents sont responsables des dégâts commis dans ce jardin par leurs enfants mineurs.

Les chiens. — M. le maire a rappelé dimanche que jusqu'à la fin du mois courant les chiens circulant sur la voie publique doivent être tenus en laisse ou muselés et munis d'un collier portant le nom et l'adresse du propriétaire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Réunion de Saint-Eloi. — La société de Saint-Eloi, l'une des sociétés les plus importantes de notre ville, vient de procéder au renouvellement de son bureau, à l'exception du président élu pour cinq ans.

L'assemblée a pourvu tout d'abord au remplacement de M. Massias, vice-président, atteint par la limite d'âge et de M. Rodès, administrateur démissionnaire, pour raison de santé.

M. Léon Taste, administrateur, a été élu vice-président et MM. Jauvion et Jaubert, administrateurs. Tous les membres de l'ancien bureau ont ensuite été réélus.

Le bureau se trouve composé ainsi : Président : M. Daulliac; vice-président, M. Léon Taste; commissaire-vérificateur, M. Bouzan; secrétaire, M. Bouygues; secrétaire, M. Cassan; secrétaire adjoint, M. Louis Pellissier; administrateurs, MM. Picon, Vialard, Jauvion et Jaubert; commissaire d'ordre, M. Eugène Pellissier.

L'assemblée, sur la proposition de M. Daulliac, en reconnaissance des services rendus à la société, a décerné le titre de vice-président honoraire à M. Massias et celui d'administrateur honoraire à M. Rodès.

Acte de probité. — Vendredi dernier, jour de foire, un brave cultivateur des environs se retirait après avoir vendu ses bœufs. Le produit de cette vente, 780 francs, constituait pour lui le plus clair de son bien.

Passant rue du Marché-Vieux sans s'en apercevoir, il perdit son porte-monnaie. Mme Prat, de sa fenêtre avait vu tomber quelque chose : elle descendit pour se rendre compte. Ramasser le magot, courir après le paysan et lui rendre son bien, ce fut l'affaire d'un instant. L'émotion de notre homme était grande, cette perte était pour lui la gêne; il offrit une récompense qui fut d'ailleurs refusée.

Nous félicitons vivement Mme Prat de cet acte de probité.

La Foire. — Notre foire du 10 mai, favorisée par un temps admirable a été fort belle. Beaucoup de monde. Marchés très bien approvisionnés. Le firaill aux bœufs était des mieux garnis. Transactions très nombreuses. Les cours élevés persistent.

Animaux de boucherie. — Bœufs de 38 à 42 fr. les 50 kilos; moutons de 40 à 43 fr. les 50 kilos (très recherchés); veaux de lait de 1 à 1 fr. 20 centimes le kilo; chevreux 6 à 7 francs pièce.

Attelages. — Bœufs de 400 à 850 fr. la paire; bovillons de 250 à 400 francs la paire (vente calme). Beaucoup d'activités par contre sur les moutons qui ont valu de 28 à 38 francs pièce; les agneaux de 18 à 24 francs pièce.

Les porcelets se vendent bien de 30 à 50 francs la pièce, suivant grosseur. Halle aux grains — 100 hectolitres de froment vendus 19 à 20 francs; 60 hec-

tolitres de seigle à 12 fr. 75 ou 13 francs; avoine 50 hectolitres à 11 fr. 50; 40 hectolitres de maïs à 16 francs, le tout l'hectolitre.

Noix. — Le mûrché s'épuise. Vendues de 16 à 18 francs l'hectolitre; les cerneaux 62 francs les 50 kilos.

Marché à la volaille. — Dès le matin la police est à son poste pour faire respecter le nouvel arrêté. Seulement MM. les revendeurs ont tourné la difficulté. Ne pouvant exercer en ville, ils ont envoyé leurs agents sur les différentes routes aux confins de la commune. La rareté se fait à distance. Nous sommes un peu mieux partagés, mais en fin de compte roulés tout de même. Nous en reparlerons.

Les poules vieilles ont valu 1 à 1 fr. 10; les poulets de grain jusqu'à 1 fr. 40; les dindes 60 à 65 centimes; les lapins 40 centimes, le tout le demi-kilo.

Les légumes toujours chers. Les oisons d'élevage valaient 1 fr. 75 à 2 fr. la pièce; les petits canetons de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 la paire.

Gramat

Les presbytères. — Que devient la question de la location des presbytères? Rien n'a été fait encore, en effet, dans notre pieux canton.

La méthode préconisée par la « Bonne Presse », c'est-à-dire lutter par l'inertie, rester dans le statu quo, et ne pas louer, serait-elle légitime?

Le Voyageur.

Ginoulhac

Examen. — Nous apprenons avec plaisir que notre dévoué instituteur, M. Edouard Lhern, vient de subir avec succès l'examen du certificat d'aptitude pédagogique.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Souillac

La fraude des farines. — L'annonce par certains journaux, que des meuniers et des négociants du Lot avaient reçu du talc de la région toulousaine, a causé dans la région une émotion d'autant plus vive, que ces allégations peuvent jeter la suspicion sur des maisons des plus honorables. Les protestations sont nombreuses. C'est ainsi que nous recevons la communication suivante, adressée le 29 avril dernier au ministère de la justice par MM. Malvy, L. Nuville et Lacroix minotiers à Souillac.

Monsieur le Ministre,

Depuis quelque temps, la Presse dénonce à juste raison des fraudes qui seraient commises par des minotiers et des revendeurs de farines notamment par l'emploi du talc.

Si ces fraudes existent, outre qu'elles sont un danger sérieux pour la santé publique, elles expliqueraient un fait que l'on a constaté depuis quelques années : la vente de la farine au-dessous du prix de revient.

A la tête de la plus importante minoterie de notre département, nous venons Monsieur le Ministre, vous prier de vouloir bien donner des ordres à tous les parquets de France, pour que ces fraudes soient constatées, et les fraudeurs poursuivis et punis impitoyablement.

Il est indispensable que la santé publique soit protégée et que les négociants honnêtes ne soient pas confondus avec les vils tripoteurs d'affaires.

Dans l'espoir que vous voudrez bien agir le plus promptement possible nous avons l'honneur d'être, M. le ministre, etc. etc.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Martiloque

Pensez-en ce que vous voudrez, les bords de la Lémance sont charmants près de Martiloque. On s'y plaît, on s'y attarde, et le rêveur dont la pensée aime fouiller les lointains inconnus, peut contempler à son gré, la petite cité de Monsempron, qui groupe ses vieilles maisons grises au pied d'un antique clocher, qui dresse sa tour carrée sur une colline des plus agréables.

Enclavé, resserré entre la route et la petite rivière, Martiloque est un minuscule paté de maisons, qui agrémente, comme un grain de beauté sur un joli visage, la plus fertile et la plus verdoyante des plaines.

On dirait un coin du Paradis négligé des anges et des saints, et accordé par eux comme une juste récompense, à ceux qui sont les plus paisibles en fait d'habitants terrestres.

Dans cet endroit charmant sis en territoire fumelois, le peuple ne se casse nullement le bonnet au sujet de la conférence de la Haye. Depuis de longues années la paix y est proclamée. Depuis de longues années les instruments aratoires sont les seules armes de ce doux pays qui n'a aucun penchant pour ce qu'on appelle les vertus guerrières.

On dit que ce bon petit peuple veut se mettre en commune, il fera bien; car à partir de ce moment, la tranquillité sera souverainement maîtresse de ces lieux enchantés, et les grands esprits dont le talent s'est répercuté jusqu'à nous, em-

pliront tout leur savoir à faire de Martiloque une cité florissante.

Politiquement, cet Eden fleuri, est une petite succursale de la métropole fumeloise. Deux conseillers municipaux, deux sages, que personne ne peut blâmer de troubler les discussions communales, vivent et cachent modestement la gloire de leur mandat dans cet endroit tranquille.

Affables, serviables, ne s'emportant jamais; la douce quiétude qui règne dans le pays fait qu'ils oublient parfois d'assister aux séances du Conseil municipal.

On est si bien sur les bords de la Lémance, quand le printemps murmure dans les prés, quand la bonne saison chante dans les ramures, et que le soleil tombe d'aplomb sur les crânes, qui désertent Martiloque, pour se rendre à l'architectural Hôtel-de-Ville qui fait honneur à la cité fumeloise.

On est si bien sur les bords de la Lémance, que nos deux conseillers y restent le plus souvent. Absolument pétris de candeur, il ne leur est jamais venu à l'esprit que la politique qui leur fit un beau jour les doux yeux, pleure de leur abandon et ne trouve aucune satisfaction dans un amour qui n'est resté pour eux que ce qu'il y a de plus platonique.

Heureux conseillers qui aiment se laisser bercer au léger bruit du petit ruisseau qui coule sous leurs fenêtres; rien ne les tente quand il s'agit d'affronter les combats oratoires qui se livrent à la tribune municipale, certains que les électeurs consciencieux leur sauront toujours gré de les représenter un peu partout, sauf au Conseil municipal!

Que ces heureux conseillers dorment en paix sur des lits de rose, les lauriers qu'ils ont conquis ne s'effeuilleront jamais!.....

Martiloque est un endroit charmant. La saison des fraises y attire paraît-il une phalange de gourmands!

Sitôt qu'elles vont rougir de plaisir, comme des jeunes filles dont la dot menace d'être croquée, je me propose de me faire inviter par un mien ami, habitant de ces doux parages.

Je suis si gourmande, et.... je les aime tant les fraises que.... vous me pardonnerez n'est-ce pas?

CLAIRETTE.

Bulletin Financier

Paris, 13 Mai

La question marocaine recommence à préoccuper le marché, les dernières nouvelles du Maroc publiées par les journaux du matin causent en Bourse un certain malaise.

Un courant de ventes s'établit qui affaiblit les cours dans presque tous les compartiments.

La rente française fléchit de 95,30 à 95,15. Les fonds russes ne varient pas sensiblement. Le 5 0/0 nouveau finit à 88,20; le 3 0/0 1896 à 61 et le Consolidé à 76,20. Le 3 0/0 1891 est lourd à 62,15. L'Extérieure espagnole en nouvelle baisse s'inscrit à 93,40. L'Italien reste à 102,50. Le Portugais cote 68,85 et le Turc 94,05.

Dans le groupe des établissements de Crédit, la Banque de Paris est à 1508; le Comptoir National d'Escompte à 683; le Crédit Foncier à 675; le Crédit Lyonnais à 1166 et la Société générale à 662. Les chemins français sont calmes. Le Lyon se négocie à 1330; le Nord à 1772 et l'Orléans à 1330.

Berck-Plage à Paris-Plage est l'objet de nombreuses demandes aux environs de 160 fr.

Le Bec Auer est recherché à 746. L'action Cuivre et Pyrites reste à 238 fr. avec un courant d'échanges très régulier.

La Sierra Morena Copper que des offres nombreuses avaient fait tomber à 35 fr. s'est relevée à 75 fr.

Parmi les milliers de personnes qui ont employé les Pilules Suisses contre la constipation, il ne s'en est pas trouvé une qui n'ait obtenu l'effet désiré.

Bibliographie

L'événement mondain de la semaine qui vient de s'écouler a été, de l'avis général, la Fête donnée par le *Monde Illustré* à l'occasion de son Cinquantième anniversaire. Cette fête qui, à la date du 30 avril réunissait, dans les vastes salons de l'Hôtel Continental, l'élite du Paris artistique, littéraire et mondain, a fourni de charmants motifs d'illustration au pittoresque Numéro dans lequel les lecteurs trouveront, avec des portraits des interprètes qui ont figuré au programme, un aspect d'ensemble de l'assistance qui était aussi nombreuse qu'élegante.

Dans une ordre d'idées différent, signalons une amusante page sur *Le 1^{er} Mai à Paris*, avec une série d'arrestations prises sur le vif et constituant des documents d'une saveur originale.

La note artistique est fournie par un article sur *La Sculpture aux deux Salons*, avec de belles gravures reproduisant quelques-unes des œuvres les plus admirées soit à la Société Nationale, soit Salon, des Artistes Français.

Les actualités, en dehors de Paris, sont notées avec une érudition rétrospective sur *Jeanne d'Arc*, à propos des Fêtes d'Orléans, et avec l'inauguration de l'Exposition de Bordeaux, qui a été des plus brillantes et qui a motivé une série d'illustrations d'un vif intérêt.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Romaine, Paris, 6^e. — Sommaire du 13 mai 1907.

Sommaire: Jean Aicard; Benjamin. — Odyse Barot; Petite maman — Capitaine Danrit; L'invasion jaune. — Paul Féval. — Le Serment de Lagardie — Variétés: La Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale: six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

L'habitant le plus âgé de Cahors

On peut se rappeler aucune époque où la paladie des reins n'ait pas régné en maîtresse. Il en a été de même à Périgueux jusqu'à ce qu'un remède ait été découvert et offert aux malades par des assertions aussi loyales que la suivante.

M. J. Robin, 3 rue Lagrange, à Périgueux, nous dit : « J'avais déjà essayé bien des remèdes sans aucun résultat et je souffrais énormément lorsque j'entendis parler des guérisons opérées par les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, et voulus les essayer à mon tour. Bien m'en prit car dès les premiers jours je ressentis du soulagement, je n'avais pas terminé la première boîte que j'étais déjà plus gai et que mes douleurs semblaient disparaître comme par enchantement. Il y avait cependant de longues années que je souffrais de ces pénibles douleurs dans le dos. Bien souvent la nuit je ne savais comment me mettre et je me levais le matin avec des vertiges, les éblouissements, quelquefois j'étais oppressé, mes urines étaient chargées, mes digestions pénibles, je ne pouvais me baisser par crainte de la douleur. Aujourd'hui tous ces maux ne sont plus pour moi qu'un lointain souvenir. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Quand vous avez mal au dos, c'est le danger qui commence. Le mal de dos est la première et la plus sûre indication de la maladie des reins. Les Pilules Foster pour les Reins guérissent le dos souffrant en guérissant les reins qui sont situés par dessous, car ce sont réellement les reins qui font mal et non pas le dos.

Si vous ne voulez pas être déçu, assurez-vous que ce sont bien les véritables Pilules Foster pour les Reins qui vous sont délivrées; surtout ne vous laissez pas substituer une imitation d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris.

J. C. 17.

A CÉDER

Pour cause de départ

Salon de Coiffure et Atelier Tailleur

BONNE CLIENTÈLE

Pour renseignements s'adresser à M. Julien PRADELLE (Rocamadour).

FONDS DE MERCERIE

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

S'adresser à M^{me} MAZARD,

4, Rue de la Liberté

ÉTUDE

DE

M^e Franck CHATONET

AVOUÉ À CAHORS

5, rue Fénélon, 5

(Successor de M^{me} DUPUY et LACOSSE)

Extrait

D'UN

Jugement de Divorce

Suivant jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Cahors le vingt-neuf janvier mil neuf cent sept, enregistré, expédié, signifié et devenu définitif. Le divorce a été prononcé entre :

Cabinet d'affaires

avec **Journal d'Annonces** judiciaires et commerciales, en pleine prospérité, situé dans une ville très agréable — Préfecture — à céder de suite pour se retirer des affaires et cause de santé. Ecrire : A. J. agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

OFFRE GRATUITE

et avantageuse, par retour du courrier (valable pendant 15 jours) à toute personne qui désire vendre rapidement son fonds de commerce, industrie, propriété, château, ou trouver commanditaire, associé, capitaux, nantissements. Ecrire à la **BANQUE D'ETUDES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES**, 29, Boulevard Magenta, PARIS, la plus importante étude de Paris (27^e année). Discretion absolue.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de **BAKER**
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti!

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DULYCEE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos																
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700				
DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS				
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.				
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 17	7 9	8 47	10 56s.	—	—	—	TOULOUSE...d.	1 40s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 16m.	5 45m.	—	CAHORS...arr.	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 43	1 24	12 42	9 12	—		
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56s.	11 9	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 40	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28m.	10 53	7 20	—	CAHORS...dép.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	—	9 29	—	—		
LIMOGES (arrivé)	3 19	4 35	1 1	2 59	9 29	—	—	—	Cahors...d.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES (dép.)	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE...dép.	6 45	7 7	2 41	4 50	1 12	7 15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	1 47	7 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	—	2 6	8 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	—	—	2 10	8 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOUËS	7 53	—	—	—	2 18	8 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	8 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	9 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	8 31	8 8	—	—	2 56	9 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	9 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 39	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril	9 2	—	—	—	3 27	9 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	10 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 20	3 57	10 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (dép.)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	10 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	10 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurauc	10 5	—	—	—	4 34	10 45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbanque	10 12	—	—	—	4 42	10 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Causade	10 45	9 35	—	—	5 17	11 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	—	—	7 44	11 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS